

APPEL A PROPOSITIONS POUR UN EMBLEMMENT COMMERCIAL DURABLE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Ne pas oublier de joindre l'ensemble des pièces administratives demandées dans l'appel à propositions

A LIRE IMPERATIVEMENT AVANT DE DEPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Protection des données nominatives conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur le 25.05.2018 et à la loi Informatique et Libertés du 06.01.1978 modifiée le 20.06.2018

Les renseignements contenus dans le présent dossier de candidature feront l'objet d'un traitement informatique. En signant le formulaire ci-dessous vous autorisez la Ville de Paris à recueillir les données figurant dans le présent document ainsi que leur utilisation. Les données fournies seront utilisées par les seuls agents gestionnaires du fichier en vue de gérer l'attribution et la gestion des emplacements destinés à une exploitation économique sur le domaine public. Les données seront conservées sous forme nominative pendant une durée de 5 ans. Au-delà de cette durée elles seront détruites. Le responsable du traitement de ces données est la direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris.

Pour toute demande d'accès, de rectification, de modification, de suppression, vous pouvez vous adresser par courrier à Ville de Paris /Direction de l'attractivité et de l'Emploi /BKA, 8 rue de Cîteaux 75012 Paris ou par courriel à DAE-candidature-emplacement@paris.fr

I / ACTE DE CANDIDATURE

a) Numéro de plan, adresse et arrondissement de l'emplacement pour lequel vous candidatez :

b) Présentation du candidat :

Conditions préalables au dépôt d'un dossier de candidature :

- Être âgé de dix-huit ans minimum ;
- Être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou étranger en situation régulière ;
- Être un commerçant individuel, un artisan, ou le représentant légal d'une société ou le représentant d'une association ;
- Être à jour du paiement de ses redevances à l'égard de la Ville de Paris.

NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

COURRIEL :

Joindre une copie d'une pièce d'identité (CNI, Passeport) ou d'un titre de séjour

SI LE CANDIDAT EST REPRÉSENTANT :

- d'une société oui non

Nom de la société :

Immatriculation RCS :

Joindre un extrait de K-bis de moins de 3 mois

- d'une association oui non

Nom de l'association :

SIRET :

Joindre les statuts de l'association

c) Formation initiale et expérience du candidat :

Parcours professionnel :

Référence et diplôme obtenus liés à l'activité commerciale :

Date et Signature

Inscrire les mentions suivantes :

« Je dépose ma candidature et j'autorise le traitement informatique de mes données personnelles »

Le dossier de candidature devra inclure les liasses fiscales originales et leurs annexes des 3 derniers exercices clos accompagnées des comptes annuels certifiés. Les candidats sont libres de fournir en supplément tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières (par exemple livre des recettes des 3 derniers exercices pour les micro-entrepreneurs). Pour les candidats dans l'impossibilité, à raison de leur création récente, de produire la liste susmentionnée, il est demandé de fournir l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise.

Pour les candidats, actuellement occupants d'un ou de plusieurs emplacements sur le domaine public parisien : fournir obligatoirement un bordereau de situation de la Direction Générale des Finances Publiques attestant du paiement des redevances appelées par la Ville de Paris pour chacun des emplacements.

La remise de la candidature via un support papier et en clé USB, facilite le traitement ultérieur de votre dossier. Il vous est précisé que les mairies d'arrondissement de Paris ont un service d'aide pour les personnes ne disposant pas d'outils numériques (facilitateurs numériques).

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseils pour la présentation de votre dossier

Avant le dépôt de votre candidature et la rédaction de votre dossier, il vous est vivement conseillé de vous déplacer sur l'emplacement pour lequel vous souhaitez postuler afin de vérifier si la viabilité économique et commerciale est conforme à vos souhaits.

Pour une facilité d'analyse il vous est conseillé de suivre un ordre de présentation qui répond aux critères suivants.

I - Rappel des critères de sélection

Les critères de sélection, indiqués dans l'appel à propositions et hiérarchisés, sont les suivants :

- **Le projet d'exploitation** : note sur 70 (50 pour la qualité du projet : produits ou services proposés, rapport qualité prix, capacité à animer le lieu, 20 pour la mise en œuvre d'une démarche de développement durable, de transition écologique et du climat),
- **Le critère financier** : note sur 30 pour la viabilité économique et financière du projet.

II – Présentation de votre projet

A- Projet d'exploitation

La proposition du candidat sera analysée en fonction de sa capacité à contribuer au respect de la destination du lieu, à son projet d'animation locale, à son ouverture à un public varié. Une attention particulière sera apportée sur la qualité des services proposés et sur la communication et la transparence vis-à-vis des usagers.

Vous indiquez votre expérience professionnelle, les produits ou services proposés (détail et visuels de l'offre), la carte des prix, les formules proposées (tarifs préférentiels, menus, offres spéciales, clientèle ciblée...), l'animation que vous souhaitez réaliser vis-à-vis de la clientèle et du site (modalités de communication sur votre activité), les périodes d'ouverture (mois, jours, horaires) et de fermeture, votre démarche en terme d'embauche de personnel, votre démarche en matière de développement durable (zéro plastique, packaging bio dégradable, approvisionnements en circuits courts, recyclage des déchets, des invendus, énergie utilisée, hygiène du stand et des abords, etc.).

Rappel: La vente d'alcool est interdite sur la voie publique dans le cadre des autorisations durables, dans les espaces verts, une possibilité de consommation d'alcool 2ème catégorie (bière, vin, vin doux, crème de cassis) et, poirée de 4ème catégorie (cidre, poirée, alcool de fruits, est autorisé uniquement pour les repas servis assis.

Quand la structure appartient à la Ville de Paris, le candidat ne pourra pas modifier le bâti ou l'esthétique extérieure. Toute modification sera soumise à une autorisation des services municipaux.

De façon générale, les projets proposant les pratiques les plus respectueuses du domaine public, et donc écoresponsables dans la gestion et l'exploitation sont privilégiés.

B- Mémoire financier

Le mémoire financier présente la proposition relative aux hypothèses retenues dans le plan d'affaires prévisionnel.

Les hypothèses retenues pour le plan d'affaires prévisionnel

Le candidat explicite et justifie l'ensemble des hypothèses utilisées pour la construction du plan d'affaires prévisionnel sur la durée du contrat, notamment les recettes attendues (ticket moyen, fréquentation, saisonnalité, etc.), les charges opérationnelles (personnel, achats de matériels et de marchandises, frais d'entretien, frais logistiques et administratifs, ...), les investissements envisagés (et les dotations aux amortissements en découlant), etc.

Le candidat détaille le plan de financement envisagé : montant d'investissements et phasage des dépenses, financements envisagés (apport en capital, comptes courants d'actionnaires/d'associés, emprunts bancaires, etc.). Le candidat apporte tous les éléments permettant de crédibiliser l'obtention du financement envisagé.

Le candidat précise s'il possède déjà la structure (joindre par exemple des devis, factures) et si elle est autonome en énergie.

Le candidat peut envisager tous les investissements qu'il juge nécessaires pour assurer l'exploitation du lieu. Il peut notamment présenter un programme de travaux afin de rendre les lieux exploitables en conformité avec son projet dans le respect de la conservation et de la mise en valeur des éléments patrimoniaux. Ces travaux seront à la charge exclusive du porteur de projet et seront nécessairement soumis à autorisation réglementaire.

Étant entendu que les biens et travaux ayant vocation à faire retour à la Ville à l'issue du contrat sont à amortir par le candidat sur la durée du contrat.

Les demandes de raccordement à l'électricité et à l'eau le cas échéant sont à la charge du commerçant qui doit en faire la demande auprès d'ENEDIS/ Eau de Paris. Un délai de 4 mois est à compter.

A titre d'exemple les tableaux ci-dessous montrent une présentation d'un budget prévisionnel annuel sur la durée du contrat.

Compte d'exploitation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Recettes (R)					
Ventes de marchandises/services (CA)					
Dépenses (D)					
Achat matériel					
Achat marchandises					
Autre achats					
Entretien, maintenance					
Fluides (électricité, eau,...)					
Salaires employés					
Charges sociales					
Honoraires comptables, juridiques, etc.					
Frais logistiques					
Frais administratifs (RSI,...)					
Autres charges					
Redevance due à la Ville de Paris					
Redevance minimale garantie					
Redevance variable (%CA HT)					
	(R-D)	(R-D)	(R-D)	(R-D)	(R-D)
Dotations aux amortissements					
Résultat d'exploitation					
Résultat financier (produits – charges)					
Résultat courant avant impôts					
Impôts sur les sociétés					
Résultat net					

Plan d'investissement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Investissements					
À détailler					

Plan de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Apport en capital					
Apport en comptes courant d'associés					
Emprunt bancaire					
Capacité d'autofinancement					

VERIFICATION DE MA CANDIDATURE

Pour vous aider à vérifier que les éléments obligatoires sont bien présents dans votre proposition de candidature, vous pouvez vous aider de la liste ci-dessous.

ACTE DE CANDIDATURE

- n° du plan et adresse de l'emplacement choisi
- renseignement de **tous** les champs
- parcours professionnel et formation
- date, signature et mention manuscrite indiquée

Pièces obligatoires - à fournir **PAR TOUS LES CANDIDATS**

- pièce d'identité (CNI, passeport, titre de séjour valide)
- photo d'identité
- liasses fiscales originales et leurs annexes des 3 derniers exercices clos accompagnées des comptes annuels certifiés. Les candidats sont libres de fournir en supplément tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières (par exemple livre des recettes des 3 derniers exercices pour les micro-entrepreneurs). Pour les candidats dans l'impossibilité, à raison de leur création récente, de produire la liste susmentionnée, il est demandé de fournir l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise.

Pièces obligatoires complémentaires - à fournir **SI VOUS ETES DÉJÀ AUTORISÉ PAR LA VILLE DE PARIS**

- bordereau de situation à demander à la Direction régionale des finances publiques
(en cas de dette en cours, joindre l'échéancier de paiement établi)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Projet d'exploitation

- produits ou services proposés
- visuels des produits ou services proposés
- composition, provenance, type de préparation, etc
- carte des prix ou tarifs, formules mises en place, etc
- mode de communication au public de l'activité
- périodes d'ouverture et de fermeture (mois, jours, horaires)
- prévision d'embauche de personnel
- démarche de développement durable et de protection de l'environnement
- évènements et animations

- type de structure proposée
- détails esthétiques et techniques (dimensions détaillées, couleur, matériaux, énergie...)
- visuel et plan de la structure proposée et des aménagements prévus et visuel projeté sur le site

Projet financier

- budget prévisionnel complet sur trois ans
- montant des investissements (devis, etc)
- montant des recettes attendues
- montant de redevance à verser à la Ville de Paris
- si vous possédez la structure, joindre par exemple des devis, factures, et préciser si elle est autonome en énergie

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez apporter toute précision sur votre projet d'exploitation et toute démarche visant à animer le quartier et développer votre activité.